



Gestion globale d'actifs inc.

# Express financier



Notre expertise à votre actif™

19 MAI 2005

## S&P intégrera progressivement les fiducies de revenu dans l'indice composé S&P/TSX

Standard & Poor's (S&P) a publié le calendrier et le mode d'intégration des fiducies de revenu dans l'indice composé S&P/TSX, l'indice de référence du marché boursier canadien.

TAL Gestion globale d'actifs gère un actif d'environ 1,5 milliard de dollars en fiducies de revenu et a suivi les événements entourant leur inclusion dans l'indice. « Cette annonce est tout à fait conforme à nos attentes », affirme **David Graham, vice-président des actions canadiennes et membre de l'équipe des fiducies de revenu de TAL**. L'équipe gère le Fonds fiduciaire de revenu Renaissance, l'un des cinq fonds de fiducies de revenu les plus importants au Canada.

### Voici les points saillants de l'annonce :

- **En juin**, TSX fixera les règles d'inclusion des fiducies dans l'indice composé. La date à laquelle où seront connus les noms des fiducies incluses dans l'indice n'a pas encore été précisée.
- **En septembre**, TSX publiera provisoirement, à la fin de chaque jour, le nouvel indice composé TSX qui tiendra pleinement compte des fiducies de revenu qu'il renferme. L'indice composé TSX actuel demeurera l'indice de référence jusqu'en décembre.
- **En décembre**, TSX passera au nouvel indice composé TSX qui inclura les fiducies de revenu, mais leur pondération sera limitée à 50 %. L'indice composé TSX actuel deviendra alors le sous-indice des actions.
- **En mars 2006**, TSX révisera l'indice composé S&P/TSX en pondérant à 100 % les fiducies de revenu. Cet indice deviendra le nouvel indice de référence qui sera publié dans les rapports financiers quotidiens. Ce sera la fin de la période de transition, et les deux indices provisoires n'auront plus cours.

« L'intégration est plus lente que nous l'avions prévu, note David Graham. L'impact des opérations est répercuté sur une plus longue période. Nous aimerions savoir le plus tôt possible quelles fiducies sont appelées à figurer dans l'indice. »

Les règles qui définissent l'admissibilité des fiducies de revenu à l'indice seront les mêmes que pour les actions; elles reposeront sur la taille, les critères de gouvernance et la liquidité. Les fiducies de revenu feront partie des indices S&P/TSX de petite et de moyenne capitalisation, mais non de l'indice S&P/TSX 60, ce dernier ne renfermant que des titres de grande capitalisation. S&P continuera de publier un indice limité aux actions, mais ce ne sera plus l'indice de référence de l'ensemble du marché.

Le secteur des fiducies a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années, sa capitalisation dépassant les 130 milliards de dollars, soit environ 8 % ou 9 % de l'indice. Cette intégration mettra les fiducies de revenu – un véhicule de placement surtout utilisé jusqu'ici par les petits investisseurs – sur l'écran de surveillance des institutions, des caisses de retraite et des investisseurs qui transigent sur les indices, ce qui attirera davantage de capitaux vers le secteur.

« Les fiducies de revenu forment maintenant un secteur bien établi, qui est là pour rester », conclut David Graham.

Avis d'exclusion : TAL Gestion globale d'actifs inc. publie ce document à titre d'information seulement à l'usage des investisseurs. L'information contenue dans ce document représente des opinions et peut faire l'objet de modifications sans préavis. Elle ne peut être considérée en tant que sollicitation pour un type de fonds, de gestionnaire ou de produit.

MD Marque déposée de TAL Gestion globale d'actifs inc., MC Marque de commerce de TAL Gestion globale d'actifs inc., ©2005 TAL Gestion globale d'actifs inc. Tous droits réservés.

TAL Gestion globale d'actifs inc. est membre du groupe CIBC.